



## FICHE D'ÉLABORATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**SIMPLICITÉ, GAIN DE TEMPS !!!**

**Confiez-nous la gestion de votre contrat d'apprentissage...**

Compléter LISIBLEMENT la fiche de renseignements au verso de cette feuille et mandater la CMA d'Indre et Loire

- Je mandate la CMA d'Indre et Loire pour établir le contrat d'apprentissage et je joins, ce jour, la somme de **45 €** nets de taxe pour cette prestation.

A réception du contrat d'apprentissage signé par l'ensemble des parties, nous recueillerons, pour votre compte, le visa validant l'inscription auprès du CFA.

A VÉRIFIER AVANT  
L'EMBAUCHE

- **La qualification du maître d'apprentissage** (hors apprentissage)
  - soit être titulaire d'un diplôme équivalent à celui préparé par le jeune + 2 ans d'expérience professionnelle,
  - soit justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle en relation avec la qualification envisagée par le jeune.
- **Le nombre d'apprentis dans l'entreprise**  
à l'exception de la coiffure, chaque maître d'apprentissage (*employeur ou salarié*) peut accueillir simultanément **2 apprentis ou élèves en DIMA + 1 apprenti redoublant**.
- **L'âge de l'apprenti**  
Doit avoir entre 16 ans jusqu'à 25 ans révolus (*ou avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir effectué la scolarité jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup>*).

POUR FACILITER L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT EN CAS DE SUITE DE CONTRAT, joindre

- la copie du précédent contrat enregistré de l'apprenti(e).
- la copie de la résiliation enregistrée du précédent contrat si le nouveau fait suite à une rupture.

DOCUMENTS À FOURNIR PAR  
L'ENTREPRISE EN CAS DE CONTRÔLE

La **fiche médicale d'aptitude** délivrée par la Médecine du Travail, (*la visite devra être passée dans les 2 mois suivant l'embauche*).

La **copie de la demande de dérogation pour travail sur machines dangereuses** pour les jeunes de moins de 18 ans, validée par l'ensemble des partenaires (l'imprimé sera joint, par nos soins, avec l'envoi du contrat d'apprentissage).

Les dérogations relatives **aux demandes de réduction ou d'allongement** à la durée du contrat d'apprentissage (nous contacter).

Le **certificat de fin de scolarité** délivré par le dernier établissement fréquenté pour les jeunes de moins de 16 ans ayant effectué leur classe de 3<sup>ème</sup>.

L'**autorisation de travail** pour les apprentis de nationalité étrangère.

Le **RIB** de l'apprenti(e), si l'apprenti(e) mineur(e) a un lien de parenté avec l'employeur.

L'**attestation de suivi de stage à la formation de maître d'apprentissage** (*accord BTP du 13/07/2004*), **UNIQUEMENT** pour les entreprises du BTP formant un **BP** ou **BAC Pro**.

Date :  
Cachet et signature de l'employeur